



## Communiqué de presse – Pour la libération définitive de Nasrin Sotoudeh

Paris, le 27 mars 2021

Nasrin Sotoudeh, éminente avocate iranienne et défenseur des droits de l'Homme, a été arrêtée le 13 juin 2018. Accusée de crimes et d'atteintes à la sécurité nationale, elle a été condamnée le 19 février 2019 à une peine de trente-trois ans et demi de prison et de cent quarante-huit coups de fouet à laquelle s'est ajoutée une peine de cinq ans de prison prononcée par contumace, le 3 septembre 2016, et découverte par Nasrin Sotoudeh lors de son interpellation en 2018.

**Le 17 mars 2021, à l'occasion de Norouz, le nouvel an iranien, Nasrin Sotoudeh a été libérée temporairement de la prison de Qarchak, en même temps que le journaliste iranien Nooshin Jafari, également prisonnier politique.**

**La célébration de cette fête traditionnelle leur a permis, de manière exceptionnelle et pour une durée limitée à quinze jours, de retrouver leurs proches avec lesquels le contact en détention est très difficile, au regard de leur statut de prisonniers politiques et des contraintes liées à la situation sanitaire, extrêmement dégradée en Iran.**

Cette libération temporaire ne peut être considérée comme une victoire, comme l'a indiqué le mari de notre Consœur, Reza Khandan, mais doit être, ainsi que ce-dernier le rappelle, une occasion de se souvenir de ces "*prisonniers politiques à qui le gouvernement a refusé la possibilité de rendre visite à leur famille pour toujours*".

Nasrin Sotoudeh fait partie de ces prisonniers politiques détenus arbitrairement, dont l'état de santé (qui ne cesse de se détériorer), exige, de manière urgente et vitale, une libération définitive.

Au cours des mois de décembre et janvier derniers, les autorités pénitentiaires iraniennes ont été contraintes de libérer provisoirement notre Consœur à deux reprises afin qu'elle puisse réaliser différents examens cardiologiques essentiels. Néanmoins, à l'issue de chaque examen médical, Nasrin Sotoudeh a été réincarcérée sans soins appropriés, mettant ainsi gravement sa santé en péril.

C'est pourquoi, aujourd'hui plus que jamais, **Défense Sans Frontière-Avocats Solidaires ainsi que le Barreau de Paris, la Fédération des Barreaux d'Europe et la Conférence des Bâtonniers appellent les autorités iraniennes à libérer immédiatement et définitivement Nasrin Sotoudeh afin qu'elle puisse recevoir des soins médicaux appropriés.**

Plus largement, nous exhortons les autorités iraniennes à mettre fin à toutes les persécutions contre les prisonniers politiques, particulièrement les avocats, et à les libérer sans délai et sans condition.

Défense Sans Frontière-Avocats Solidaires, le Barreau de Paris, la Fédération des Barreaux d'Europe et la Conférence des Bâtonniers demandent enfin aux autorités iraniennes qu'elles assurent à tout détenu des conditions d'incarcération dignes et respectueuses des engagements internationaux pris par l'Iran au regard, notamment : de l'article 14 du « *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* », de l'article 12 du « *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* » signés par l'Iran le 4 avril 1968 et ratifiés le 24 juin 1975, ainsi que des points 24 et suivants de « *l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus* » garantissant le droit de toute personne détenue de jouir d'un accès effectif à tous services médicaux nécessaires et adaptés à son état de santé.